

**Licence professionnelle Métiers du demantelement des  
déchets de la dépollution et de la maîtrise des risques  
industriels**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers du demantelement des déchets de la dépollution et de la maîtrise des risques industriels. 2014, Université de Nîmes - UNÎMES. hceres-02038540

**HAL Id: hceres-02038540**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038540>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Métiers du démantèlement, des  
déchets, de la dépollution et de la  
maîtrise des risques industriels

de l'Université de Nîmes

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université de Nîmes

Académie(s) : Montpellier

Etablissement(s) co-habilité(s) : Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN) du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) de Marcoule

Spécialité : Métiers du démantèlement, des déchets, de la dépollution et de la maîtrise des risques industriels

Secteur professionnel : SP8-Services aux collectivités

Dénomination nationale : SP8-3 Protection de l'environnement

Demande n° S3LP150008819

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN) du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) de Marcoule.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Métiers du démantèlement, des déchets, de la dépollution et de la maîtrise des risques industriels* (LP3D) forme à des métiers pluridisciplinaires qui touchent aux domaines de la chimie, de la mécanique, des matériaux, du génie civil, de la mesure, de l'environnement, dans les secteurs nucléaire et non nucléaire, opérations de déconstruction, de dépollution des sols et des eaux, de gestion des déchets.

Cette licence a été créée en septembre 2001. Elle est ouverte à des candidats ayant validé un diplôme Bac+2 scientifique, toutes disciplines confondues.

Cette licence est la seule formation de ce niveau ciblant les métiers du démantèlement, des déchets ou de la dépollution. Elle bénéficie d'une notoriété nationale. Une formation analogue a été ouverte à l'université de Caen Basse-Normandie, à la rentrée 2012 (Assainissement, gestion des déchets et démantèlement en environnement nucléaire). La LP3D répond à une très forte demande d'emplois dans les secteurs nucléaire et non nucléaire.



Depuis 2010, cette formation est ouverte à l'apprentissage, donnant ainsi aux étudiants la possibilité de la suivre soit en formation initiale classique, soit en alternance.

## Synthèse de l'évaluation

### • Appréciation globale :

Cette licence professionnelle correspond à un niveau de technicien supérieur ou assistant ingénieur dans les domaines du démantèlement, du désamiantage et de la démolition d'installations industrielles, nucléaires, chimiques, pétrochimiques, du traitement du conditionnement, de l'entreposage et du stockage des déchets industriels, miniers, ménagers et nucléaires, de la dépollution des sols et des eaux et de la réhabilitation des sites industriels.

L'objectif de la formation est de permettre l'acquisition de compétences ciblées :

- Prise en charge d'opérations de déconstruction, désamiantage, dépollution, et de gestion des déchets.
- Conduite d'études technico-économiques associées à ces opérations.
- Préparation, organisation et suivi des chantiers ou activités de l'industrie nucléaire, chimique ou pétrochimique.
- Prise en charge d'une partie du dialogue avec le public et les représentants de collectivités territoriales.

Le volume horaire total est de 540 heures en prenant en compte le projet tuteuré de 120 heures, qui représente 22 % du volume total. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui qui est demandé dans la réglementation sur les licences professionnelles (au moins un quart du volume global d'enseignement hors stage). La durée du stage est de 22 semaines. Cette durée importante permet de garantir une bonne connaissance du milieu professionnel.

Le programme est basé autour de sept unités d'enseignement, d'un projet tuteuré et d'un stage. Les unités d'enseignement sont les suivantes : anglais ; sciences du nucléaire et environnement ; informatique spécialisée ; démantèlement ; déchets ; maîtrise des risques ; dépollution. Elles présentent un contenu parfaitement adapté à la formation. Toutefois, le nombre de crédits européens (ECTS) affectés au stage et au projet tuteuré semble un peu faible par rapport à ceux des unités d'enseignement, compte tenu de leur poids en volume horaire. Les étudiants et/ou apprentis de la formation ont accès à des certifications PR1 (Prévention des risques de niveau 1) et PCR (Personne compétente en radioprotection). La licence LP3D fonctionne sur le principe du contrôle continu, où chaque unité d'enseignement est évaluée par un minimum de trois examens, sauf pour le projet et le stage qui donnent lieu à un rapport et une soutenance orale.

Du fait de sa notoriété et de ses partenariats, la formation dispose d'un grand nombre de terrains de stage potentiels. Les stages sont directement proposés par les entreprises. Une politique des projets tuteurés est menée en relation directe avec les entreprises. Des études de cas concrets ou modélisés sont centrées sur les savoir-faire et les acquis de la formation.

Afin de prendre en compte les deux groupes (en formation initiale et en apprentissage depuis 2010), et compte tenu du rythme moyen de l'alternance de huit semaines en entreprise et huit semaines à l'université, cela nécessite la duplication de certains enseignements.

L'analyse des enquêtes à six mois montre une très bonne insertion professionnelle, proche de 90 %. Le nombre de diplômés en recherche d'emploi est faible (de l'ordre de 1 à 2 %) mais avec une très légère augmentation en 2012. Au niveau des enquêtes nationales (à 30 mois), de 2008 à 2010, le nombre de répondants est d'environ 65 %, ce qui est un peu faible. Au niveau local, de 2010 à 2012, il est de 100 %. Au total, une seule poursuite d'étude a été enregistrée en 2011/2012, en master. On peut noter une très forte insertion des diplômés de la LP3D principalement auprès d'AREVA et EDF.

Notons que 73 % des enseignements sont assurés par des professionnels, ce qui représente 301 heures sur 413 heures au total. 58 heures (14 %) sont effectuées par un professeur associé. Au total, la part d'enseignements effectués par des professionnels est très importante, et le caractère universitaire de la formation n'apparaît pas clairement. De plus, le nombre de professionnels est de 54, ce qui dilue de façon excessive les interventions et leur donne une durée moyenne très faible. Seuls deux intervenants professionnels participent au conseil de perfectionnement. On peut regretter le trop grand nombre de professionnels, dont l'implication dans la formation est alors très limitée.

Cependant, la LP3D est parfaitement intégrée dans le contexte socio-économique de son bassin d'attraction mais aussi au niveau national.



En ce qui concerne le pilotage, le responsable de la formation travaille en relation étroite avec l'établissement cohabilité, l'INSTN, dans le cadre d'un conseil pédagogique. Ce fonctionnement semble pleinement satisfaisant. Le conseil de perfectionnement est constitué des membres de l'équipe pédagogique et au minimum de deux professionnels des métiers ciblés, ainsi que d'un représentant des étudiants et d'un représentant des apprentis. Ce conseil se réunit une fois par an pour présenter les bilans annuels et discuter des perspectives d'amélioration de la formation. Il a pour mission d'évaluer et de considérer les besoins du marché des métiers ciblés. Ce conseil organise en outre la sélection des étudiants. Mais rien n'est indiqué sur la procédure mise en œuvre pour sélectionner ces étudiants.

Il convient de souligner que l'objectif est de passer cette formation entièrement en apprentissage.

- Points forts :

- Caractère quasi unique de la formation.
- Très bon taux de réussite et d'insertion professionnelle.
- Contenu de la formation très bien adapté.
- Bonne connaissance du devenir des étudiants.
- Soutenances des stages effectuées en présence de la nouvelle promotion.
- Très bonne implication des professionnels.

- Points faibles :

- Nombre trop élevé de professionnels intervenants dans les enseignements.
- Absence d'information sur les modalités de sélection des candidats.
- Proportion de crédits européens entre enseignements, stage et projet tuteuré.
- Propositions du conseil de perfectionnement non explicitées.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est recommandé de rééquilibrer le poids des crédits européens pour l'évaluation de la partie professionnelle, et de réfléchir à l'accès de la formation en formation continue. Le grand nombre de professionnels (54), est susceptible de nuire à une certaine cohérence pédagogique.



# Observations de l'établissement

Emmanuel ROUX  
Président

Dossier suivi par  
Nicolas LEROY  
Vice-président Chargé des Etudes  
et de la Vie Universitaire

Nîmes, le 20 juin 2014

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les réponses aux évaluations des formations de l'université de Nîmes, réalisées par les experts de l'AERES sur la base des dossiers déposés par les responsables des diplômes de niveau Licence, Licence professionnelle et Master, dans le cadre de la campagne d'accréditation de la vague E.

Je tiens, par votre intermédiaire, à remercier les experts pour la qualité et le caractère constructif de leurs évaluations. Celles-ci seront prises en compte par les équipes pédagogiques dont certaines ont souhaité apporter quelques éclaircissements ou compléments aux observations faites par les experts. Ceux-ci ont été regroupés par formation dans les pages qui suivent.

En dehors de ces réponses ponctuelles, je souhaiterais insister sur plusieurs points plus généraux :

- L'évaluation qui a été faite porte sur des formations qui, pour certaines, sont appelées, dans le cadre de la procédure d'accréditation de la vague E, à connaître de profondes restructurations. Les recommandations faites à l'AERES sont dans ces cas difficiles à suivre, même si toutes les observations faites par les experts sont prises en compte par les équipes pédagogiques dans l'organisation des futures formations.
- Malgré des recrutements récents ou en cours, l'université de Nîmes reste une université fortement sous-encadrée. Cette donnée, sur laquelle les marges de manœuvre de l'université sont très faibles, n'a pas été suffisamment prise en compte par les experts dans les observations sur les faiblesses en termes de pilotage et de suivi des étudiants, notamment au niveau Licence.

Je vous souhaite bonne réception de ces réponses et vous prie, Monsieur le Directeur, de croire en ma considération distinguée.

Le Président de l'Université  
de Nîmes



Emmanuel ROUX



## **Département Sciences et Arts**

**Licence professionnelle Métiers du Démantèlement des Déchets de la Dépollution et de la maîtrise des risques industriels (Resp. : Isabelle Techer)**

cette mention/spécialité ne fait pas l'objet d'observations